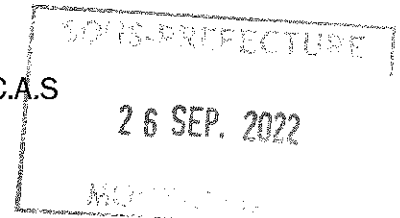


DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 12 septembre 2022



L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18 heures,  
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Kauffmann – Rue du Pâquis à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de présents : 7  
Nombre de votants : 10

Date de convocation : 06/092022

Présents : Mmes LAKHDER Nadia – LAZAAL Zahia – MAHIDDINE Sabah -  
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – MUNNIER Jean-Paul – WAECKEL Georges  
Excusés : Mme BAGGIO Marie-Thérèse (pouvoir à M. CUGNEZ)  
M. BOUDJEKADA Ismaël  
Mme CHENUS-MARTHEY Martine (pouvoir à Mme LAKHDER)  
M. LEBEAU François (pouvoir à Mme LAZAAL)

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

**Objet : Renouvellement de la convention RSA triennale 2022 – 2024 avec le Département du Doubs**

En application de la loi du 1er décembre 2008 relative au Revenu de Solidarité Active et dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2022-2024, le Département du Doubs conduit la politique départementale d'insertion.

A ce titre, le Conseil Départemental du Doubs met en œuvre des actions d'insertion visant à assurer un accompagnement social et professionnel du public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA), destinées à faciliter son insertion durable dans l'emploi.

Pour cela, Département du Doubs apporte un soutien financier aux centres communaux volontaires et investis dans la lutte contre les exclusions et les discriminations. Aussi, le Département souhaite par convention confier cette mission au CCAS de Grand-Charmont. Ce dernier doit affecter à la mission Référent Unique (RU) un travailleur social, au profit des allocataires du RSA, et le cas échéant de leur conjoint, concubin soumis aux droits et devant signer un contrat d'engagement réciproque.

Le C.C.A.S s'engage donc à accompagner à minima 40 bénéficiaires du RSA résidant sur la commune de Grand-Charmont et sans enfant mineur à charge, sur une période d'une année en entrées et sorties permanentes sur le territoire du service insertion RSA.

Pour sa part, le Département du Doubs s'engage à allouer au CCAS de Grand-Charmont la somme maximum de 14 400 € par an. Ce soutien financier consiste en une participation à la prise en charge du salaire (charges patronales incluses) du travailleur social en charge de la mission de Référent Unique, désigné dans le cadre de la convention.

La présente convention est conclue pour la période pluriannuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention CCAS / Département du Doubs relative au financement d'un poste de Référent Unique et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Les administrateurs après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : Approuvent la convention CCAS / Département relative au financement d'un poste de référent unique.

Article 2 : Autorisent M. le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Mr Jean-Paul MUNNIER  
Président du CCAS



Acte rendu exécutoire après :  
Envoi au Représentant de l'Etat le :  
Publication ou notification du :